



MAIRIE  
DE  
**BRISCOUS**

64 240

**Arrêté portant réglementation de circuler et interdiction de stationner au droit du chantier sur la voie communale n°9 dite Chemin de Placeu à BRISCOUS**  
**N° A089-19**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,  
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de voirie, les sociétés COLAS (Mr TOULET Sébastien, Avenue du 1<sup>er</sup> Mai BP22 – 40220 TARNOS) et BLSTP (sous-traitant de COLAS) demandent l'autorisation d'interdire le stationnement au droit du chantier et de réglementer la circulation sur la VC n°9 dite chemin de Placeu.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement et la circulation des véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation sera réglementée sur la VC n°9 Chemin de Placeu à compter du **Lundi 23 Septembre 2019 jusqu'au Vendredi 04 Octobre 2019 inclus**.

**Durant cette période, la circulation sera par alternat manuel et la route sera barrée uniquement pour le revêtement final prévu sur un jour. L'entreprise sera chargée d'en informer les riverains.**

**Article 2** : Les sociétés COLAS et BLSTP effectuant les travaux, seront chargées de réglementer la circulation et mettront en place les panneaux appropriés pour indiquer aux usagers, les dispositions de l'article ci-dessus et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Société COLAS et BLSTP
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Hasparren

BRISCOUS le 19 septembre 2019

Le Maire,  
Fabienne AYENSA

Téléphone : 05.59.31.70.90    Télécopie : 05.59.31.77.07  
Courriel : [mairie@briscous.fr](mailto:mairie@briscous.fr)  
Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>

